



69806 - Il souffre de la fréquence de ses songes et retrouve des souillures sur son corps sans se souvenir d'avoir (éjaculé en rêve)

question

Je souffre énormément depuis cinq ans d'une abondante sécrétion de sperme. A mon réveil, je retrouve une souillure sans me souvenir d'avoir éjaculé en rêve. Il arrive souvent que je me lave une première fois et retrouve une souillure le lendemain. Faut il que je me lave chaque fois puisque je peux découvrir ces souillures deux fois par semaine? Quelle est la solution?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louages à Allah

Quand on se réveille et découvre une souillure sur soi, il faut envisager l'un de ces trois cas. Le premier est qu'on est sûr qu'il s'agit du sperme. Il faut alors prendre un bain rituel. Peu importe que l'on se souvienne d'avoir éjaculé en rêve ou pas. Le deuxième cas est qu'on est sûr que la souillure ne résulte pas de sperme. Dans ce cas, on n'a pas à prendre un bain rituel, mais on lave l'endroit souillé puisque c'est comparable à l'urine. Le troisième cas est qu'on ignore si la souillure résulte du sperme ou pas. Ce cas doit être examiné en détails:

Premièrement, si l'on se souvient d'avoir éjaculé en rêve, on doit considérer la souillure comme une trace de sperme et prendre un bain. Ceci s'atteste dans le hadith d'Um Salama (P.A.a) qui demanda au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) si la femme qui voit en rêve ce que voit l'homme doit prendre un bain rituel. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lui a dit qu'elle devait prendre un bain, si après le rêve, elle constatait la sécrétion d'un liquide. Cela indique la nécessité de la prise d'un bain en cas d'éjaculation au cours d'un rêve.

Deuxièmement, si on n'a rien vu au cours du rêve et si avant de s'endormir on a pensé à l'acte sexuel, on doit considérer la souillure comme la trace d'une sécrétion autre que le sperme. Si on



n'a pas pensé à un tel acte avant son sommeil, il y a là objet de divergence de vues. Les uns disent que l'on doit prendre un bain par précaution .D'autres disent qu'on n'a pas à le faire,ce qui est juste. Car, en principe, on en est quitte.»

Extrait des Fatawa at-Tahaara par Cheikh Ibn Ouhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) p.221.

Les jurisconsultes disent que l'odeur du sperme frais est comme celle de la patte de farine ou des fleurs du dattier. L'odeur du sperme sec est comme celle du blanc de l'œuf. Voir Mataalibou Uuli an-Nouha,1/162.

Il n' y a aucun effet pour le fait que cela se passe deux fois ou plus par semaine. Car chaque fois qu'on fait un tel songe, on doit prendre un bain rituel. Il ne faut pas s'inquiéter d'une telle affaire. Car elle peut résulter d'un facteur psychologique ou de la nature des aliments ou d'autres causes.

Allah le sait mieux.